

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 07 février 2024

Délibération n°DE_2024_02_001

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 17 dont 1 suppléants

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/02/2024
055-200088961-20240207-DE_2024_02_001-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le sept février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 31 janvier 2024, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Philippe CHARDIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Marie ADDENET est désigné secrétaire de séance.

7.1 - Débat d'orientation budgétaire 2024

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune membre de 3 500 habitants ou plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget. Le PETR se conforme à cette procédure.

Le présent débat permet d'évaluer les charges générales de fonctionnement dont son volet ingénierie. Chacun des agents de la structure détaille ensuite, après un rapide bilan de l'année écoulée, les différentes actions prévues sur l'exercice 2024 et les prévisions budgétaires à y consacrer. En finalité, une esquisse de la cotisation 2024 des EPCI membres au budget du PETR pourra être établie.

En investissements, nous prévoyons l'achat de matériel informatique, notamment des écrans. Un petit budget est provisionné pour refondre le site Internet du PETR en y associant un applicatif pour notre roue des objectifs stratégiques. Enfin, une dépense importante est provisionnée pour la réalisation du schéma directeur cyclable à hauteur de 108 000 € TTC pour lequel nous récupérerons la TVA. Cette dépense s'étalera aussi sur les 2 exercices 2024 et 2025.

Le budget global de cette section est donc estimé à 116 000 € couverts par des subventions. Le reste à charge pour les EPCI devrait être nul en raison de la valorisation des amortissements mais il conviendra de pouvoir assurer la trésorerie pour solder les factures.

Comme chaque année, environ 60% des charges de fonctionnement concernent la masse salariale de la structure dont l'ingénierie constitue le cœur de métier. Au total, ce sont 7 postes qui sont proposés à temps plein pour l'ensemble de l'année 2024, ainsi que la mission mobilité partagée avec nos collègues du Sud meusien et prolongée pour 3 ans. Cela représente un budget global (salaires et charges) de 332 000 €, en hausse par rapport au nombre de postes en raison des évolutions salariales globales. Les missions sont aussi financées à moins de 60% par des aides extérieures en raison notamment de la mise en place du nouveau programme Leader dont les aides à l'ingénierie ne seront versées qu'ultérieurement. Il est préférable de ne pas les escompter sur cet exercice budgétaire afin d'assurer la trésorerie nécessaire au règlement des salaires. Sur ce poste de dépenses, le reste à charge pour les EPCI est donc évalué à 1,73 € par habitant. Les frais de déplacement des agents représentent également un poste de dépenses non négligeable (2% du budget de fonctionnement).

Les charges de fonctionnement quotidien de la structure représentent près de 8% du budget global soit environ 44 600 €, intégrant les frais d'administration générale et l'organisation des actions transverses (Randonnée, Journée de Pays, Fête de la Science, ...).

Les actions de l'année 2024 sont évaluées à hauteur d'environ 161 000 € avec un important volet Culture comprenant la programmation des projets fédérateurs pour 74 000 €, intégralement couvert par les subventions des partenaires, mais également les 2 projets qui vont animer le territoire cette année : la réalisation d'un podcast et la résidence de création.

Pour la mobilité, les actions engagées dans le cadre de l'AMI TENMOD sont à boucler en 2024. Cela représente un budget conséquent partagé avec nos voisins dont notre participation représente environ 20% du total pour 14 000 €.

Sur l'habitat, nous entrons dans une année de transition qui doit nous permettre de mettre en place le nouveau dispositif 'Mon Accompagnateur Rénov' (MAR') avec les recettes associées. Pour cela, nous souhaitons anticiper la réorganisation des missions avec notamment un logiciel et des formations nous permettant d'assurer une partie du service en régie, tant pour la partie habitat privé que pour le patrimoine des collectivités. D'ici-là certaines choses pourront être sous-traitées, notamment les audits du MAR'.

La mise en place de la nouvelle programmation Leader sera marquée par une importante communication (10 000 €) et quelques formations. Les actions numériques viseront essentiellement la refonte de notre site Internet et de ses services associés comme évoqués précédemment.

Comme chaque année, ces actions font l'objet d'un accompagnement financier important mais certaines recettes ne seront perçues que sur les exercices suivants ce qui nécessite de renforcer la trésorerie de la collectivité. Nous envisageons de compenser autant que possible ces charges par la mise en place des prestations, à l'exemple de celle proposée pour la co-animation du réseau départemental des Promeneurs du Net.

Au regard de ces éléments, le reste à charge pour les EPCI est évalué à plus de 200 000 € ce qui fixerait la cotisation de fonctionnement pour l'année 2024 à 2,53 € / habitants sur la base de la population DGF 2023. La participation de la Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre au titre du CTEAC reste encore à évaluer.

Après en avoir débattu en assemblée délibérante, le Conseil Syndical

PREND ACTE des orientations budgétaires présentées ci-dessus pour l'année 2024,

INSCRIT le vote du budget primitif du PETR à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

